

Philippe ARRAOU

A l'occasion du dernier congrès ECF



Philippe ARRAOU
Président national ECF

▀ Quels sont les enjeux actuels de la profession ?

La profession des Experts-Comptables français est en train de vivre des changements fondamentaux, peut-être comme jamais elle n'a eu à le faire. D'une part, nous sommes confrontés à une évolution profonde de nos missions que ce soit pour nous adapter au marché avec les besoins très forts des entreprises d'être accompagnées dans leur gestion quotidienne, ou que ce soit pour suivre les développements de notre réglementation, à l'initiative de l'équipe qui gouverne le Conseil Supérieur de l'Ordre, sur la base du programme électoral du syndicat ECF. D'autre part, notre profession doit s'adapter aux évolutions technologiques de notre société et s'engager sur la voie de la dématérialisation. Cela ne concerne pas que les télé-déclarations, mais également l'organisation de la production du cabinet, et de façon plus générale, le mode de relation avec les clients.

Ces changements sont brutaux par la rupture qu'ils créent avec nos missions traditionnelles et par la vitesse à laquelle ils se développent. Le risque que je vois pour notre profession est celui de la division entre ceux qui auront déjà intégré ces évolutions et ceux qui seront plus lents à les mettre en œuvre. L'enjeu est de taille car je suis convaincu que la force de la profession est son unité, et que sa puissance dépendra du nombre de professionnels en exercice. Il est ainsi du devoir des syndicats et des institutions de faire en sorte que personne ne reste sur le bord du chemin.

▀ Il y a pourtant de grandes différences dans l'offre

La vérité est que le mode libéral n'est plus le seul mode d'exercice de notre profession. Notre réglementation de culture libérale est mise à mal par l'évolution de notre société, mise à mal parfois par la volonté des pouvoirs publics, qu'ils soient français ou européens, mise à mal par une certaine conception de notre profession opposée à l'exercice libéral, mise à mal enfin par la volonté de professionnels, qui n'hésitent pas à engager des recours contre notre déontologie. Nous avons dû ainsi intégrer la publicité individuelle, mais également dû accepter une ouverture du capital de nos sociétés, partielle pour l'expertise comptable et totale pour le commissariat aux comptes, et maintenant envisager une certaine forme de démarchage.

La tendance générale de l'économie est à la libre concurrence et au libéralisme, et notre profession est concernée. Il est urgent que les professionnels libéraux, que nous sommes, prennent conscience qu'ils ne sont plus les seuls à intervenir sur le marché. Certaines consœurs et certains confrères ont fait le choix d'autres modes d'exercice. Ils sont demandeurs de changements. Il me paraît urgent que les professionnels libéraux ne se démotivent pas, mais qu'au contraire ils passent à l'action pour ne pas subir les changements.

▀ Quelle action préconisez-vous pour les cabinets libéraux ?

La faiblesse de la profession libérale est son atomisation. Cela conduit à la division. Je pense que l'avenir de la profession libérale dépendra de sa capacité à se mobiliser et à s'unir. Tout dépendra de l'effort que chacune et chacun voudra bien faire, que ce soit pour intégrer des évolutions réglementaires, ou pour faire avancer nos cabinets sur la voie de la modernisation. Ces changements devront cependant savoir préserver l'essentiel, « l'esprit » de l'exercice libéral, celui qui a participé à la noblesse de notre profession, fait d'éthique et de respect de la déontologie. La vraie question à poser aujourd'hui est : « Acceptez-vous la déontologie ? Acceptez-vous de faire partie d'une profession réglementée avec ses règles et ses valeurs ? » Je vois dans ces questions un risque de fracture au sein de la profession, et j'espère que chacun aura la sagesse de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain, dans la conduite de l'évolution de son cabinet.

► Pensez-vous que l'exercice isolé a encore sa raison d'être ?

Je comprends que l'on puisse se poser la question aujourd'hui, mais j'affirme haut et fort que les évolutions en cours sont à la portée de tous. Par contre il est vrai qu'il est de plus en plus difficile de maîtriser seul l'ensemble des compétences qu'attendent de nous nos clients. C'est pourquoi je suis persuadé que l'avenir des libéraux passe par une forme de mutualisation des moyens. Profession libérale ne rime pas nécessairement avec exercice isolé. La mutualisation peut revêtir la forme du partage de moyens. Les cabinets libéraux doivent absolument envisager la possibilité de se regrouper pour certaines missions comme par exemple le commissariat aux comptes, les missions sociales, missions pour lesquelles nous sommes en concurrence avec des professionnels mieux structurés. Il ne s'agit pas de pousser les professionnels à s'associer : s'ils ont fait le choix d'exercer seuls ou à quelques uns, ce choix là ne doit pas être remis en cause. Il s'agit de trouver des formes de regroupements, formels ou informels, de partages de missions, de participation à des réseaux ou à des associations, toutes formes qui permettront de ne pas rester isolés. Ne nous y trompons pas : nous sommes de plus en plus confrontés à des appels d'offres, phénomène qui ne fera que s'amplifier et se généraliser. Nous devons avoir les moyens de jouer à jeu égal avec nos confrères qui exercent dans le cadre de structures différentes, en ayant recours à des moyens différents des nôtres. Ce sont ces moyens dont nous avons besoin. Bien sûr, nous comptons sur les fournisseurs de la profession pour nous les apporter. Mais cela ne suffira pas. A nous de savoir entreprendre les démarches opportunes au niveau de chacun de nos cabinets, afin de rester compétitifs et d'avoir une approche moderne et dynamique de notre rôle auprès des entreprises.

► Quel est l'apport d'un syndicat pour un cabinet ?

L'adhésion à un syndicat procède d'une démarche personnelle et volontaire, qui implique un engagement. Si on adhère à un syndicat pour « consommer », c'est-à-dire recevoir une contrepartie matérielle à sa cotisation, on passe à côté de l'essentiel. Une organisation collective telle qu'un syndicat implique une nécessaire contribution de chacun. La force du syndicat n'est que la somme des contributions individuelles de ses adhérents. La règle est le bénévolat. C'est un espace où on vient avec ses idées, ses projets, et où on donne à la collectivité. Mais c'est également un lieu où l'on reçoit beaucoup.

► Quel avenir voyez-vous au syndicalisme dans la profession ?

Je suis convaincu que les difficultés du marché vont amener les cabinets libéraux à rechercher de plus en plus de soutien auprès des syndicats, ce qui est de nature à faire évoluer le syndicalisme. Pour les libéraux, il s'agit de structurer l'action collective pour faire face à la concurrence des autres modes d'exercice. Ce qui fait la force et l'originalité des cabinets

libéraux est leur capacité à mettre en œuvre la confraternité. Je pense que leur avenir en dépendra. Cela ne sera pas facile car nous sommes des indépendants de nature et de caractère. Si nous prenons la mesure de la menace qui pèse sur l'avenir des cabinets, alors nous aurons gagné la partie. Regrouper les cabinets libéraux, voilà le véritable enjeu par-delà le clivage entre les deux syndicats de la profession. Face aux enjeux et dans un contexte de concurrence exacerbée, les cabinets libéraux sont-ils bien inspirés de se faire la guerre entre eux ? Ne sommes-nous pas en train de nous tirer une balle dans le pied ? Ne serait-il pas temps pour les cabinets libéraux de se rassembler ? Bien évidemment dans le respect des autres formes d'exercice car la profession a besoin de tous pour être forte et riche de sa diversité. La diversité syndicale pourrait fort bien aujourd'hui reposer sur d'autres critères que ceux de l'histoire de notre profession. Le mode associatif mériterait certainement d'avoir sa propre représentation syndicale. Et pourquoi pas les grandes structures capitalistiques la leur ?

► Et les institutions dans ces évolutions ?

Autant je pense que l'action syndicale est nécessaire à la pérennité de l'exercice libéral, autant j'estime que l'action de l'institution est indispensable. L'institution est garante de l'équité. Si sa fonction est de représenter la profession et non les professionnels, elle se doit de faire en sorte que chacun ait sa place sur le marché. Et par conséquent d'engager des actions pour corriger ce que l'on pourrait appeler les « écarts ».

Il est essentiel que chacun puisse disposer des mêmes outils et puisse rendre le même type de services. Sinon, la profession ne sera plus une. L'institution a la charge de l'unité de la profession. Elle se doit d'engager des actions collectives, différentes de celles des groupements de cabinets ou des syndicats.

Je retiens l'exemple de l'accord signé par le Conseil Supérieur de l'Ordre avec le réseau des Banques Populaires, puis avec LCL, en matière de financement des TPE. Ces accords propulsent la profession dans une fonction nouvelle auprès des entreprises. Cette voie mérite d'être poursuivie, pour aller plus loin encore. Il n'y a que l'institution pour pouvoir conduire ce type de projets.

► Que pensez-vous du rapprochement ou de la fusion des institutions ?

Je ne souhaite pas m'exprimer à ce jour sur ce sujet qui fait l'objet d'une réflexion approfondie à ECF. Nous avons toujours prôné le rapprochement des instances nationales et ne comprenons pas les réticences qui nous sont opposées. Il semble évident qu'aucun projet d'envergure ne pourra se faire sans une synergie entre les équipes d'élus des deux maisons.

Il est de l'intérêt de tous de combattre tout ce qui est source de division au sein de la profession, car je suis convaincu que la véritable force de la profession est son unité. Mon expérience me démontre que la Compagnie Nationale et le Conseil Supérieur manquent de cohésion entre eux. J'en conclus qu'une réforme s'impose. La seule question qui se pose est de savoir jusqu'où aller dans un premier temps.